



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2070080 TITAN
Dossier lié n° 9100303

Maisons-Alfort, le 4 mars 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
TITAN, n° INTRANT 2070080**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par CHEMINOVA AGRO FRANCE, relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation TITAN.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit CICERO (n°AMM :9100303), qui est un produit de revente ;

L'Afssa émet un avis défavorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation TITAN, présentée par CHEMINOVA AGRO FRANCE.

Pascale BRIAND